

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 14

Séance du 15 avril 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

L'an deux mille quatorze, le quinze avril,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, SAMAT, NOUYRIGAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DES SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

SYNDICAT

**INTERCOMMUNAL VAROIS
D'ACHATS ALIMENTAIRES
ET DIVERS (S.I.V.A.A.D)**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Patrice CATTALUI (procuration à Monsieur le Maire), Claude GIULIANO (procuration à Madame NEGREL-SALLES)

**ADHESION DE LA COMMUNE
AU GROUPEMENT DE
COMMANDE DES
COLLECTIVITES
TERRITORALES DU VAR**

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140415-DEL20140414-DE
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2014,

Vu les dispositions de l'article L 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive de groupement de commande permettant d'adhérer au groupement de commande des collectivités territoriales du Var dont le Syndicat Intercommunal Varois d'Achats Alimentaires et Divers (SIVAAD) est le coordonnateur,

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion de la Commune au groupement de commande,

Considérant la nécessité de désigner, parmi les membres de la Commission d'appels d'offres de la Commune ayant une voix délibérative, 1 délégué et 1 suppléant qui représenteront la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres de groupement de commande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Madame Marguerite TROGNO comme titulaire et Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA comme suppléant.

Le Conseil Municipal, au scrutin secret, par :

26 Voix POUR

7 Bulletins BLANCS

Confirme l'adhésion de la Commune de Saint Cyr sur Mer au groupement de commande,

Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention constitutive du groupement de commande

Désigne Madame Marguerite TROGNO comme titulaire et Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA comme suppléant pour représenter la Commune au sein de la CAO du groupement de commande des collectivités territoriales du Var,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY